



Syndic autorisé en insolvabilité  
Licensed Insolvency Trustee

Le Groupe Fuller Landau INC

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
N<sup>o</sup> DIVISION : RICHELIEU  
N<sup>o</sup> COUR : 765-11-002591-225  
No DOSSIER : 41-344717

COUR SUPÉRIEURE  
« Chambre commerciale »

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE :

**9388-4161 Québec Inc.** personne morale dûment constituée selon la Loi ayant son siège social au 3125 Joseph-Simard, Sorey-Tracy, Québec J3R 0E3

Compagnie débitrice

-et-

**LE GROUPE FULLER LANDAU INC.**

Syndic

---

## RAPPORT DU SYNDIC SUR SON ADMINISTRATION PRÉLIMINAIRE

---

### DÉNI DE RESPONSABILITÉ

Durant l'élaboration de ce rapport, nous nous sommes fiés aux informations financières disponibles, les dossiers de la compagnie débitrice récupérés. Nous n'avons effectué aucun examen ni vérification de ces informations et, par conséquent, nous n'exprimons aucune opinion à leur égard.

Ce rapport a été préparé pour être utilisé uniquement par ses destinataires et, par conséquent, le rapport ne doit pas être distribué ou utilisé à d'autres fins ou reproduit sans notre connaissance et sans notre consentement écrit au préalable. Nous n'assumerons aucune responsabilité quant aux pertes qui pourraient être subies par un lecteur par suite de la distribution, publication, reproduction ou utilisation de notre rapport en contravention du présent paragraphe.

L'objectif du présent rapport est d'informer les créanciers sur l'administration préliminaire du syndic.

### 1. HISTORIQUE

9388-4161 Québec Inc. (la « Société »), opérant sous la raison sociale DRS, a été constituée le 22 novembre 2018. La Société opérait une entreprise de déneigement dans la région de Sorel-Tracy et desservait une clientèle corporative. La Société louait, d'une société non apparentée, un espace pour l'entreposage de ses équipements de déneigement. Cet emplacement est situé au 3125 Joseph-Simard à Sorel-Tracy. L'unique actionnaire, selon le registre des entreprises au 9 février 2022, est M. Jonathan Mailloux.

Le tableau suivant présente les résultats financiers historiques :

<b>9388-4161 Québec Inc.</b>			
<b>Résultats financiers historiques</b>			
<b>Pour les exercices financiers terminés le</b>			
<b>En milliers \$</b>	<b>30-sep-19</b>	<b>30-sep-20</b>	<b>31-mai-21</b>
	<i>10 mois</i>	<i>12 mois</i>	<i>8 mois</i>
	<i>non vérifiés</i>	<i>non vérifiés</i>	<i>internes</i>
Revenus	\$ 771	\$ 955	\$ 648
CMV	430	628	236
Marge brute	341	328	413
	<i>44.2%</i>	<i>34.3%</i>	<i>63.7%</i>
Charges d'exploitation	211	425	267
Frais financiers	89	95	53
BAIIA	41	(192)	93
Autres charges	53	162	(25)
Bénéfice (perte)	<u>\$ (13)</u>	<u>\$ (355)</u>	<u>\$ 118</u>

Les difficultés financières de la Société sont expliqués par les éléments suivants :

- La Société a perdu un contrat avec son plus important client qui représentait +/- 80% de son chiffre d'affaires.
- Une dispute a éclatée entre M. Mailloux et un ancien partenaire d'affaires. Le litige a été judiciairisé et des frais professionnels importants ont été encourus et ont eu pour effet de drainer les liquidités de la Société. Celui-ci tourne autour d'éléments d'actif (équipements de déneigement) acquis par la Société en novembre 2018 qui n'auraient pas été livrés tel qu'entendu.

Le syndic a publié l'avis de la première assemblée dans Le Devoir, édition du lundi le 7 février 2022.

## 2. BILAN STATUTAIRE

### 2.1 ÉLÉMENTS D'ACTIF

Le bilan statutaire de la Société fait mention des éléments d'actif suivants :

Équipements de déneigement	<u>300 000 \$</u>	-
Total	300 000 \$	

#### 2.1.1 Équipements de déneigement

Selon les livres et registres comptables de la Société, la valeur aux livres de ceux-ci est d'environ \$800K. Cependant, il appert raisonnable de croire que la valeur de réalisation se situe autour de \$300K considérant l'état des équipements. Selon notre revue du RDPRM, l'universalité des éléments d'actifs semblent être grevée en faveur de la Desjardins en premier rang et en faveur de Gestion René Salvas en deuxième rang.

### 2.2 PASSIF

#### 2.2.1 Créanciers garantis

Notre révision du RDPRM suggère que les deux créanciers garantis en vertu d'hypothèques conventionnelles sans dépossession sont Desjardins et Gestion René Salvas. Desjardins a déposé auprès du syndic sa réclamation pour un montant total de \$945K dont \$500K serait garanti. Le syndic n'a pas reçu, en date de ce rapport, la preuve de réclamation de Gestion René Salvas. Le syndic a demandé une opinion légale afin de valider les garanties des créanciers garantis. En date de ce rapport, le syndic n'a pas reçu l'opinion légale.

#### 2.2.2 Gouvernement fédéral et provincial - Fiducies présumées

En date de ce rapport, le Syndic n'a reçu aucune réclamation de l'Agence du Revenu du Québec ni de l'Agence du Revenu du Canada en ce qui a trait à des fiducies présumées impayées. Cependant, selon les livres et registres comptables de la Société, celles-ci devraient varier de \$1K à \$2K.

#### 2.2.3 Employés

En date de ce rapport le syndic n'a reçu aucune preuve de réclamation des employés. Selon les livres et registres comptables de la Société, tous les salaires et vacances ont été payées. Les sommes garanties en vertu de l'article 81.3 de la LFI et payable aux employés serait donc nulle. Au surplus, il appert que la Société a cessé ses opérations en mai 2021, rendant une réclamation en vertu de 81.3 de la LFI impossible.

#### 2.2.4 Biens de tiers

En date de ce rapport, le syndic n'a reçu aucune preuve de réclamation de biens.

#### 2.2.5 Créanciers ayant un droit privilégié

En date de ce rapport, le syndic n'avait reçu aucune réclamation privilégiée.

### 2.2.6. Créanciers non garantis

Le total des créances non garanties au bilan statutaires se chiffrent à \$1,136K. À la date de ce rapport, le syndic n'a pas reçu suffisamment de réclamations pour déterminer si ce montant variera.

### 3. MESURES CONSERVATOIRES

Depuis le dépôt de la cession, différents gestes ont été posés par le syndic, notamment :

- Ouverture d'un compte en fidéicommis à la Banque de Montréal;
- Prise d'un inventaire des éléments d'actif de la Société par la firme indépendante Gestion JPM Inc;
- Nomination de M. Jonathan Mailloux comme gardiens des biens;
- Prise d'une assurance sur les éléments d'actif de la Société;
- Obtention d'accès aux registres comptables électroniques de la Société;
- Demande d'une opinion légale, à l'étude Lapointe Rosenstein Marchand Melançon SENCRL, sur la validité des garanties de Desjardins et de Gestion René Salvat;
- Demande de soumissions à 18 encanteurs, 3 acheteurs stratégiques et un ancien partenaire d'affaires pour les éléments d'actif de la Société dont l'ouverture est prévue à la première assemblée des inspecteurs. Également, le syndic a publié l'appel d'offres dans l'édition du samedi 5 février 2022 du Journal de Montréal.

### 4. AUTRES INFORMATIONS

- Le syndic fera une analyse sommaire des livres et registres comptables de la Société afin de déterminer l'existence de paiements préférentiels et/ou transactions révisables.
- Le syndic a obtenu une garantie de paiement de ses honoraires de la part de Desjardins.

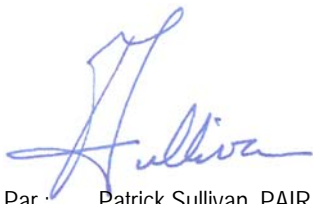
### 5. RÉALISATION ANTICIPÉE

Basé sur ce qui précède, le syndic est d'avis qu'il n'y aura aucun dividende pour les créanciers privilégiés ou ordinaires.

DATÉ À Montréal, ce 11 février 2022

LE GROUPE FULLER LANDAU INC.

Syndic de l'actif de 9388-4161 Québec Inc.



Par : Patrick Sullivan, PAIR, SAI  
Administrateur désigné

